

<b>CONSEIL MUNICIPAL D'AVANÇON</b>
<b>Compte rendu de la séance du 11 février 2022</b>

Président : Mr. Laurent NICOLAS

Présents : Mmes Nicole QUEYREL, Josiane BOISSERENQ, Florence CHEVALIER, Mrs Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Joël VALLON, Christophe GUILLON, Florent CHARPIN, Laurent CERESA .

Absent excusé : Mr. Julien ASTRION.

Mme Josiane BOISSERENQ est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h10.

Le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2022 a été approuvé par les membres du conseil municipal (voté 10/10).

### **1. Renouvellement du contrat de prestation juridique :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de prestation juridique ayant pour vocation d'aider les collectivités locales dans leur fonctionnement quotidien et leur permettre d'apporter les réponses convenables aux problématiques rencontrées, signé avec le CABINET ROUANET AVOCAT arrive à échéance.

IL propose de le renouveler pour une durée de 12 mois au coût de 2 257.50 € (montant identique à celui de 2021).

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 10/10.*

### **2. Frais de scolarité de l'école de VALSERRES pour l'année 2020-2021:**

Mr le Maire présente aux Conseillers municipaux la convention votée par la commune de Valserrès au sujet de la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école de Valserrès incluant le ménage, la garderie, le chauffage à partager entre les trois communes : Avançon, Saint-Etienne-Le-Laus, Valserrès.

La part de la commune s'élève à 5 286.52 €.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 10/10.*

### **3. Rémunération Agent recenseur :**

La commune reçoit de l'Etat une dotation forfaitaire de recensement pour l'année 2022 de 789.00 €.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 880.00 € à Mme Stéphanie ESTACHY, Agent recenseur de notre commune. Ce montant correspond à la somme versée pour le précédent recensement.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 10/10.*

### **4. Accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune :**

Dans la continuité de ce dossier, Mr le Maire a demandé un devis à LA POSTE, pour nous accompagner sur la partie administrative (création fichier adresse).

Mr Stéphane CLAVEL, Responsable de l'action Commerciale pour notre commune nous a fait parvenir un devis de 1 080.00 €.

*Le Conseil Municipal accepte ce devis 10/10.*

**5. Subvention supplémentaire pour l'école de Saint-Etienne-Le-Laus pour le parcours culturel élèves de RPI :**

Dans le cadre du parcours scolaire des élèves du RPI, Mme Armelle VANS ES, institutrice à l'école de Saint-Etienne-Le-Laus souhaiterait participer au concert de Camille POUL le samedi 26 mars 2022 à l'église d'Avançon organisé par l'Espace Culturel de Chaillol.

Mme Armelle VANS ES sollicite la commune pour financer une place adulte (8 euros) pour un 1 adulte accompagnant 1 élève, afin que le plus grand nombre d'élèves assistent au concert.

Le Conseil Municipal souhaite participer à cette action du parcours culturel.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 10/10.*

**6. Proposition achat deux parcelles privées par la commune :**

Un habitant de la commune souhaite vendre à la mairie deux parcelles A401 ET A622 se situant au lieu-dit Les Santons d'une superficie totale de 2 820 M2.

La Commune n'étant pas intéressée, l'ensemble de Conseil Municipal vote CONTRE cette proposition.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 10/10.*

**7. Location terrain communal :**

L'entreprise AMCV a adressé une demande de location pour un terrain communal se situant au lieu-dit les Graves d'une superficie de 2000 M2 pour le stockage d'agrégat.

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette demande et lui propose un bail d'un an renouvelable par tacite reconduction au loyer annuel de 400.00 €.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 10/10.*

**8. Dégradation du toit de l'église :**

Aux dernières intempéries, des tôles du toit de l'église se sont envolées, Mr le Maire a demandé à l'entreprise Boisserenq Emmanuel de sécuriser le toit et d'établir un devis pour la réfection d'une partie de la toiture.

Le devis sera transmis à l'assurance de la commune.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 10/10.*

**9. Courrier de la préfecture pour renseignement à une demande faite à la présidence de la République :**

Par courrier du 07.10.2021 Mme Laurie RAMBAUD informe la Mairie de son souhait d'établir sa résidence principale sur la parcelle Z N°621.

Cette parcelle ne se situant pas dans la carte communale, Mr le Maire étudie une dérogation possible et prend contact avec un Chargé d'études Urbanisme et Risques Naturels Service Aménagement Soutenable.

À la suite de son observation le Conseil Municipal ne peut pas répondre favorablement à cette demande car elle n'entre pas dans le cadre de la légalité.

Mr et Mme RAMBAUD ont envoyé un courrier à Mr le Président de la République sollicitant son aide afin que leur projet se concrétise.

La Commune doit formuler à Mme la Préfète des Hautes-Alpes, les raisons de son refus opposé à ce projet de construction.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 10/10.*

**10. Question diverse :**

La Commune a acheté une cuve à gaz et souhaite la clôturer. Des devis vont être demandés pour réaliser ces travaux.

La séance est levée à 22H44.

Le Maire  
Laurent NICOLAS

